

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1640)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 61

présenté par

M. Eckert, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 28 QUATERDECIES

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« attribués sous condition de ressources, d'une part, et des »

les mots :

« attribuées sous condition de ressources, d'une part, et les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.